

TARIFS PORTUAIRES 2026

Port de la Pointe Saint Gildas
PRÉFAILLES

Abri du Cormier et port de la Gravette
LA PLAINE SUR MER

Port de Comberge
SAINT MICHEL CHEF-CHEF

Autorité portuaire et gestionnaire : Les Ports de Loire-Atlantique

	MOUILLAGE				
	Forfait Saisonnier	Forfait Mensuel	Forfait Hebdomadaire	Forfait Escale	Forfait Journalier
Longueur maxi (hors tout*)	01/03 au 15/11				
< 5m	478 €	184 €	84 €	16 €	16 €
5 - 5,49	533 €	209 €	92 €	16 €	16 €
5,5 - 5,99m	588 €	234 €	100 €	16 €	16 €
6 - 6,49	653 €	259 €	108 €	18 €	21 €
6,5 - 6,99m	718 €	284 €	116 €	18 €	21 €
7 - 7,49	793 €	309 €	124 €	18 €	26 €
7,5 - 7,99m	868 €	324 €	142 €	18 €	26 €
8 - 8,49	953 €	334 €	150 €	21 €	26 €
8,5 - 8,99m	1038 €	359 €	158 €	21 €	26 €
9 - 9,49	1138 €	384 €	164 €	21 €	26 €
9,5 - 9,99m	1238 €	409 €	172 €	21 €	26 €

* Hors-tout : inclut toutes les parties qui sont normalement fixées sur le navire (exemple : davier, balcons, plateforme arrière). Les embases de propulsion, turbines, autres systèmes de propulsion et toutes les parties mobiles doivent être mesurés dans leur condition normale d'utilisation jusqu'à leur déploiement longitudinal lorsque le navire fait route.

STATIONNEMENT TERRE-PLEIN « Voile légère »			
01/03 au 15/11			
Forfait Saison	Forfait Mensuel	Forfait 7 jours	Forfait Journalier
128 €	46 €	18 €	5 €**

** inclut stationnement et mise à l'eau

SERVICE NAVETTE	
02/05 au 15/09 (conditions d'utilisation disponibles au bureau du port)	
Saison	105 €
Mensuel	42 €
Hebdomadaire	13 €
Carnet 10 passages	16 €
À l'unité	1,80 €

STATIONNEMENT À TERRE	
« Limité sur la basse saison selon les places disponibles »	
Longueur maxi (hors tout)	FORFAIT (16/11 au 29/02)
< 6 m	210 €
6 m à 7.99 m	268 €
> 7.99 m	341 €

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 044-200091007-20251125-2025_11_4_4-DE

Berser Levraut

PÊCHERIE	
Revalorisation annuelle indexée sur l'indice TP 02 (travaux de génie civil et d'ouvrages d'arts neufs ou rénovation) Selon la formule d'indexation : redevance 2026 = (redevance 2025 x TP02 2025) / TP02 2024 TP02 juillet 2025 => 135,2 / TP02 2024 => 132,2	
Forfait annuel	269 €

	GRUTAGE		FORFAIT 2 GRUTAGES + CARÉNAGE		CARÉNAGE		MATÂGE DÉMÂTAGE	
Longueur maxi (hors tout)	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs
< 6 m	74 €	89 €	142 €	166 €	42 €	53 €	37 €	47 €
6 m à 7,99 m	84 €	100 €	152 €	181 €				
> 7,99 m	95 €	116 €	168 €	197 €				

Les adhérents du port de la Pointe de Saint Gildas, Préfailles, bénéficient du tarif « adhérents » sur les ports de Comberge à Saint Michel Chef-Chef et de la Gravette à Saint Michel Chef-Chef pour toutes ces prestations. Prestations payables le jour même de l'intervention.



CALE DE MISE À L'EAU				
	Forfait Annuel	Forfait Mensuel	Forfait Hebdomadaire	Forfait Journalier
	01/01 au 31/12			
Bateau	215 €	110 €	63 €	21 €
Bateau « 3 cales »***	315 €	115 €	/	/
Voile légère ****	108 €	/	/	10 €

*** Accès illimité du 01/01 au 31/12 aux cales des ports de Comberge à Saint-Michel Chef-Chef, La Gravette à La Plaine-sur-Mer et La Pointe Saint-Gildas à Préfaïlles

****dériveur, catamaran voile légère...

BADGE – CAUTION - RELANCE		INTERVENTION DU SERVICE DE L'EXPLOITANT*****		
1 ^{er} badge	GRATUIT	Jours et heures ouvrés	1/2 h	32 €
Renouvellement badge	21 €	Hors jours et heures ouvrés	Forfait 1h	84 €
Caution (badge temporaire)	21 €	Jours fériés, nuit (Hors heures d'ouverture du bureau du port)	Forfait 1h	137 €
Frais pour relance administrative	20 €			
Frais de gestion administrative liste d'attente	11 €	***** toute ½ heure commencée est due		

MATÉRIEL D'ACCASTILLAGE Disponible au 1 ^{er} juin 2026					
VENTE		LOCATION (réservé aux mouillages temporaires)	Semaine	Mois	Caution
Manille Ø16	15 €	Kit complet 2 amarres + 1 chaîne évitage	25 €	75 €	150 €
Mousqueton Ø10	22 €	Kit 2 amarres Évitage-embossage	15 €	50 €	100 €

REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Manifestation / Évènements / Projet à caractère commercial

Toute installation d'activités sur le périmètre des ports est soumise à autorisation conformément à la réglementation en vigueur. Seules les manifestations / évènements organisés dans un intérêt public par les associations locales bénéficieront de la gratuité.

L'occupation du domaine public pour les associations bénéficiera de la gratuité, à l'exception des fluides, qui seront dus soit au forfait, soit au réel si un compteur est installé.

L'occupation du domaine public pour les PROJETS saisonniers ou annuels, à caractère commercial, est calculée selon :

- une part fixe (grille tarifaire, ci-dessous),
- une part variable équivalente à 0,5 % du chiffre d'affaires pour un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 50 K€, 1 % pour un CA compris entre 50 K€ et 100 K€, 2 % pour un CA compris entre 100 K€ et 200 K€ et un barème progressif au-delà, calculée sur le chiffre d'affaires N-1.

OCCUPATION	REDEVANCE	COMMENTAIRE
Plan d'eau		
Mouillage	Tarif plaisance	
Occupation de terre-plein		
Terre-plein bateau	Tarif plaisance	
Terre-plein commerce ambulant	4,50 € ml / jour	Abattement sur la redevance fixe : 10 % pour 4 mois, 15 % au-delà des 4 mois (au prorata de la durée d'occupation)
Terre-plein terrasse commerce ambulant	1,5 € m²/jour	Abattement sur la redevance fixe : 10 % pour 4 mois, 15 % au-delà des 4 mois (au prorata de la durée d'occupation)
Terre-plein pour container matériel	400 € / an	Pour une activité dédiée au nautisme ou à la plaisance Au prorata temporis du forfait annuel si la durée est inférieure à 12 mois
	510 € / an	Pour toute activité sans lien avec le nautisme ou la plaisance Au prorata temporis du forfait annuel si la durée est inférieure à 12 mois
Fourniture d'énergie		
Fluides	5 € jour	Facturation au réel prioritaire en présence d'un compteur
Prestations		
Navette	Tarif plaisance	
Potence	Tarif plaisance	
Intervention agent	Tarif plaisance	
Stationnement		
Véhicule	3€ jour	

Pour toute demande non tarifée, celle-ci devra être formulée auprès du Syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique pour établissement d'un devis